

VILLE DE VILLERUPT

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2010 – 18 h 00

Présents :

Mr Alain CASONI – Mme Martine CHILLOTTI – Mme Geneviève TRELAT - Mr Nicolas MERTEN – Mr Bernard REISS – Mme Myriam NARCISI (à compter de 18 h 35) - Mr Denis SALVI – Mme Marie-Ange THÉRESE CACIC – Mr Jean-Pierre CHRAPAN – Mr Patrick COLOMBO – Mme Marie-Ange COUGOUILLE – Mr Sandro DI GIROLAMO – Mme Murielle FIORUCCI-COMPAGNONE – Mme Nicole GALLINELLA – Mr Tsamine BABA-AHMED – Mr Pierrick SPIZAK – Mme Emilie STEINER – Mme Francine WIES – Mme Leïla DAHMANI – Mr Carmelo RELATIVO – Mme Christiane WITWICKI – Mme Edith ANCIAUX – Mme Véronique GUILLOTIN – Mr Giuseppe SARNARI

Excusés représentés :

Mme Myriam NARCISI par Mme Geneviève TRELAT (jusque 18 h 35)
Mme Evelyne MICHON par Mr Denis SALVI
Mr Bruno GUILLOTIN par Mme Véronique GUILLOTIN
Mr Richard CASINELLI par Mr Alain CASONI

Excusés non représentés :

Mr Malik HAMCHAOUI
Mr Marcel CONTI

Secrétaire de séance : Mr Tsamine BABA-AHMED

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JUIN 2010

Modification à apporter Page 7 (vente logements Joliot Curie et Langevin) : Monsieur Patrick (et non Alain) COLOMBO, conseiller municipal intéressé, ne peut prendre part au vote.

Suite à cette modification, le procès verbal de la séance du conseil municipal du 28 juin 2010 est adopté à l'unanimité.

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Tsamine BABA-AHMED, Conseiller Municipal, est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

COMMISSION DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SOCIO-EDUCATIF

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ORGUE DE VILLERUPT

Dans le cadre du projet de restauration des orgues Jean Pierre de l'église Notre Dame de Villerupt, classées au titre des Monuments Historiques par arrêté du 10 novembre 2000,

Vu les délibérations du 30 mars 2009, du 1er février 2010 et du 28 juin 2010 portant sur l'autorisation de programme de Crédit de paiement pour l'opération de restauration des orgues de l'église Notre-Dame de Villerupt,

Vu le Marché d'appel d'offre à procédure adaptée (parution au J.O. le 17.12.09. sous le n°09-266353 - analyse et choix des offres le 28.01.10.) remporté par l'entreprise de M. GAUPILLAT de NOVIANT AUX PRES qui a proposé pour ces travaux, un montant total de 110 611 € H.T. et une durée d'exécution de 14 mois,

En considération de la programmation pluriannuelle de travaux établie sur trois exercices budgétaires (2009-2011) pour un montant global de 180 000 € TTC soit 150 502 € HT (incluant études et ingénierie, travaux, risques et aléas). L'exercice budgétaire 2010 se montant à 90 000 € TTC soit 75 250 € HT.

- Au global, les dépenses (C.P. 2010) seraient équilibrées comme suit :
- ▶ Ville de Villerupt : 20 % du H.T. + TVA
 - ▶ subv. Etat (DRAC) : 50 % du H.T.
 - ▶ subv. CG 54 : 20 % du H.T.
 - ▶ Fonds parlementaires : 10 % du H.T.
- Dit que les crédits de paiement 2010 sont inscrits au compte CLT 21318, fct 020.

En considération du montant global des études (PT + PCE + PA + AMT) et suivi de travaux (D.E.T., R.D.T. et D.D.O.E.) proposés par M. Lutz pour un total de 13 767,79 € TTC.

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Culturel et Socio-Culturel en date du 8 septembre 2010,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Nicolas MERTEN, Adjoint délégué au développement culturel et socioculturel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Autorise le maire à

- **réaliser**, dans le cadre du programme d'investissement 2010, la première tranche de travaux de restauration de l'orgue (instrument XIXe siècle de facture Jean-Pierre et situé dans l'église Notre Dame de Villerupt – 54 190) pour un montant de 90 000 € TTC soit 75 250 € HT.

- **solliciter** financièrement les services de l'Etat par le biais d'une demande de subvention représentant 50 % du montant total de l'opération, soit 37 625 € HT pour la première tranche de travaux, en application des articles 4 & 16 du décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif au régime des subventions de l'Etat.

- **confier**, par convention, la maîtrise d'œuvre concernant la réalisation de cette opération à Monsieur Christian Lutz, Technicien-Conseil, conformément aux dispositions du décret 2009-751 du 22 juin 2009, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par la Ville de Villerupt, propriétaire de l'instrument.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE – ENVIRONNEMENT – URBANISME ET TRANSPORTS

PROGRAMME VOIRIE ANNEE 2011 – DOTATION D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT (DISPOSITIF D'APPUI POUR LA PERIODE 2009 – 2014)

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports en date du 6 septembre 2010,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Alain CASONI, Président de la Commission Développement Durable – Environnement - Urbanisme – Transports,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Sollicite l'octroi par le département de subventions au taux de 30 % pour un montant prévisionnel maximum de 219 582 € au titre de la dotation communale d'investissement pour les travaux de rénovation et d'aménagement de la voirie suivants :

- rue MICHELET	96 150 € HT
- rue ZOLA (partie haute)	97 150 € HT
- Accès rue des Tilleuls depuis la rue A. Mézières	31 770 € HT
- rue du 8 Mai 1945	30 100 € HT
- rue Bernard d'AGOSTIN	92 000 € HT
- rue Ernest RENAN	146 300 € HT
- rue Honoré de BALZAC	64 325 € HT
- Aménagement d'un tourne à gauche rue Gambetta (implantation d'un centre médico-gériatrique)	30 100 € HT
- Rénovation des escaliers Homé / cimetièrre	129 000 € HT
- Rénovation des escaliers rue ALLENDE (abords du monument aux morts)	15 050 € HT
TOTAL	731 945 € HT

S'engage à prendre en charge la part des dépenses non couvertes par les subventions.

RECTIFICATIF SUR NOM – VENTE LOGEMENTS JOLIOT CURIE ET LANGEVIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2009,

Vu les avis en date du 6 avril 2009 et du 22 février 2010 par lequel le service France Domaine de la Trésorerie Générale de Meurthe et Moselle a estimé les immeubles communaux cadastrés AL n°661 à 245 000 €, AL n°1175 pour partie à 6 700 € et AH n°500 pour partie à 229 000 € (valeur vénale hors droits et taxes),

Vu la réponse des locataires des immeubles communaux,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports en date du 6 septembre 2010,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Alain CASONI, Président de la Commission Développement Durable – Environnement - Urbanisme – Transport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité – 22 voix Pour (Solidarités et Dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 4 voix Contre (Ensemble pour agir) – Monsieur Patrick COLOMBO, Conseiller Municipal intéressé ne peut prendre part au vote.

Décide de vendre aux locataires désignés ci-après, les appartements qu'ils occupent :

- Immeuble d'habitation situé 2 place Joliot Curie à Villerupt, propriété communale cadastrée AL n°661 ainsi que le terrain non bâti y adossé AL n°1393 d'une contenance de 355 m² :

- M. CAPUTO Lionel pour le logement n°1 de type F2 à 27 216 €
- M. COLOMBO Patrick pour le logement n°2 de type F5 à 54 432 €
- Mme SZEWCZENKO Carole pour le logement n°3 de type F4 à 44 064 €
- Mme SZEWCZENKO Danièle pour le logement n°4 de type F3 à 37 584 €
- Mme CLEMENTI Christine pour le logement n°5 de type F3 à 37 584 €
- Mme LECOMTE Geneviève pour le logement n°6 de type F4 à 44 064 € ;

- Immeuble d'habitation situé 27 rue Paul Vaillant Couturier, propriété communale cadastrée AH n°1191 ainsi que le terrain attenant cadastré AH n°1190 d'une contenance de 905 m² :

- Mme ZIDANI Dgnette pour le logement n°4 de type F 4 à 41 208 € ;

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire, lève la séance à 18 h 40.

**Le Secrétaire de Séance,
Tsamine BABA-AHMED.**

**Le Maire,
Alain CASONI.**